

2017.2

Commune de PRIGNAC ET MARCAMPES

Séance du 7 décembre 2017

République Française

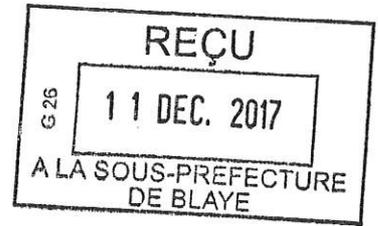
Département de la Gironde

2017 - 2

Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	9
Votants	:	10



L'an deux mille dix-sept et le sept du mois de décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Prignac et Marcamps, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2017

Présents : (9) M. Michel GAILLARD (Maire), Mme Marie-Christine BOUCHET (1<sup>ère</sup> Adjointe), M. Robert GATARD (2<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Gaëlle ANDRIEU (3<sup>ème</sup> Adjoint), Mmes Géraldine GOGUERY, Corine LEVREAUD, Mrs Daniel DORRONSORO, Thierry MONTEIL, Alain VEYSSIERE

Excusés : (1) Hervé GRANCHERE (pouvoir à M. DORRONSORO)

Monsieur VEYSSIERE est désigné Secrétaire de séance.

**Délibération n° 20171207-02 – délibération portant location de la salle des aînés et tarification**

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de pouvoir louer la salle des aînés au vu des demandes faites à la Mairie

Monsieur le Maire propose une location sur le weekend au tarif suivant :  
100 € pour les administrés de la commune et 150 € pour les hors communes

Madame BOUCHET, 1<sup>ère</sup> adjointe propose la possibilité de louer la salle également à la journée pour répondre aux demandes des associations ou administrés.

Les tarifs proposés à la journée sont :  
70 € pour les administrés de la commune et 80 € pour les hors commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve la location de la salle des aînés

- A la journée : 70 € pour les administrés de la commune et 80 € pour les hors commune
- Le weekend : 100 € pour les administrés de la commune et 150 € pour les hors commune

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 7 décembre 2017

